

LE CHESNAY TENNIS DE TABLE

7, rue Pottier 78150 LE CHESNAY

Salle de TT: 01 39 55 41 75 (le mercredi après-midi)

Le 14 octobre 2025

OBJET: ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article 8-1-1 des statuts de l'association, vous êtes conviés à participer à l'assemblée générale ordinaire de l'association LE CHESNAY TENNIS DE TABLE qui se tiendra le

Mercredi 26 novembre 2025 à 19h30 (Accueil à partir de 19h)

Gymnase Pellouard - Salle de Tennis de Table Dominique HECKMANN Rue des Sports - 78150 - LE CHESNAY

ORDRE DU JOUR:

- 1) Rapport moral
- 2) Bilan financier de l'exercice 2024-2025
- 3) Affectation du résultat de l'exercice au fond associatif
- 4) Bilan sportif 2024-2025
- 5) Projets 2026-2029
- 6) Budget pour la prochaine saison 2025-2026
- 7) Élections prévues par les statuts
- a. Proposition de renouvellement de Eric MATHEAU
- b. Proposition de renouvellement de Patrick LEMAIRE
- c. Proposition de l'élection de Florence BARONI-TROUSSELLE
- 8) Questions diverses

Nous partagerons un moment convivial autour d'un buffet après l'assemblée.

Nous vous prions de bien vouloir assister à cette assemblée ou, en cas d'empêchement, de vous y faire représenter par un membre de l'association muni du pouvoir ci-dessous.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations sportives.

Le Président

Eric MATHEAU



LE CHESNAY TENNIS DE TABLE

7, rue Pottier 78150 LE CHESNAY

Salle de TT: 01 39 55 41 75 (le mercredi après-midi)

Le 14 octobre 2025

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE Du Mercredi 26 novembre 2025

POUVOIR

| Je, soussigné (NOM, prénom) : |
|---|
| Donne pouvoir par la présente à Madame ou Monsieur : |
| Membre de l'association LE CHESNAY TENNIS DE TABLE, |
| Afin de délibérer et prendre part aux votes en mes lieux et place sur les questions portées à l'ordre du jour |
| de l'assemblée générale ordinaire dont la date est indiquée ci-dessus. |
| |

Fait à le

Signature précédée de la mention manuscrite « bon pour pouvoir »

NOTA: le nombre de pouvoirs est limité à 5 par représentant à l'AG.